

CAHIER DES CHARGES

Résidence de journaliste

Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes et de la Cité Éducative de Villeurbanne, la Ville de Villeurbanne souhaite accueillir une résidence de journalistes, à des fins de médiation et d'éducation aux médias et à l'information en direction des enfants, des jeunes et des professionnels de la communauté éducative.

1. CONTEXTE :

- **Ville de Villeurbanne :**

Accueillant 150 000 habitants, Villeurbanne est la deuxième ville la plus peuplée de la Métropole de Lyon, et la vingtième au niveau national. La ville connaît une croissance importante de sa population (+ de 26 500 habitants en 20 ans). La ville, historiquement populaire, voit arriver des CSP moyennes et supérieures du fait de la flambée immobilière sur le territoire métropolitain et de sa proximité géographique avec la ville de Lyon. Dans certains quartiers de la ville, un processus de « gentrification » est en cours. Parallèlement, dans les quartiers en politique de la ville, la situation socio-économique d'un certain nombre de ménages se dégrade.

Ces évolutions ne se traduisent pas par une amélioration de la mixité scolaire, la sociologie des établissements scolaires publics villeurbannais – 1^{er} et 2^d degré – demeurant populaire, y compris en dehors de l'éducation prioritaire. L'arrivée de populations plus aisées tend, au contraire, à renforcer le phénomène d'évitement déjà existant, particulièrement dans certains collèges (étude CNEC Métropole de Lyon 2019), renforçant ainsi les inégalités socio-économiques et scolaires. Aujourd'hui, la ville de Villeurbanne dispose de 3 Réseaux d'Éducation prioritaire (REP) et d'un réseau d'Éducation Prioritaire renforcé (REP+), soit près des 2/3 des établissements scolaires villeurbannais concernés. La mixité scolaire demeure une priorité forte, notamment relayée par l'obtention du label Cité Éducative en 2022.

Villeurbanne est une ville jeune : les moins de 30 ans représentent 46% de la population (42% dans la Métropole). Ce chiffre traduit la forte présence étudiante sur le territoire communal, qui accueille notamment le campus de la Doua. L'importance numérique de cette tranche d'âge recouvre des situations très diverses : jeunes en formation pour qui la crise sanitaire a été un facteur important de précarisation; jeunes sans diplôme, sans emploi ni formation rencontrant des difficultés d'insertion.

Villeurbanne possède une identité particulière façonnée depuis la fin du XIX^e siècle, par différents mouvements d'immigration successifs. La population de Villeurbanne, issue de cette histoire, se caractérise aujourd'hui par sa diversité. Entre volonté politique et solidarités des populations présentes avec les nouveaux arrivants, une tradition d'accueil s'est progressivement constituée. La Ville est ainsi particulièrement active en matière de lutte contre le sans-abrisme, en partenariat avec les services de l'État et de la Métropole, et veille à scolariser de façon inconditionnelle de nombreux enfants en situation d'extrême précarité, souvent allophones et cumulant parfois d'importantes problématiques de santé ou de handicap, qui nécessiteraient un accompagnement renforcé.

- **Education Artistique et Culturelle (EAC) :**

La politique culturelle de la ville de Villeurbanne vise à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur les enjeux de démocratisation et de démocratie culturelle et la nécessité de l'intervention de chacun pour y parvenir. Cette démarche commence par l'intervention auprès de la population jeune. Il s'agit d'une priorité quelle que soit la tranche d'âge, de la petite enfance à l'université, et quels que soient les quartiers, les milieux ou les cultures d'origine.

Cette volonté a été affirmée en 2022 par le label Capitale Française de la Culture, et confirmée par l'obtention du label 100% EAC. La ville de Villeurbanne a pu, dans ce cadre, mettre en place des Minimixes, centres culturels au sein des écoles. Ils sont de véritables vecteurs du projet politique qui placent l'art et la culture au cœur de la politique éducative territoriale et les jeunes au cœur des politiques culturelles de la Ville mais aussi de celles de l'ensemble de ses partenaires, équipements, opérateurs culturels et artistes du territoire.

La ville de Villeurbanne répond donc au constat que l'éducation artistique et culturelle constitue la dimension essentielle d'un développement durable de la culture. Chacun doit pouvoir en bénéficier et s'en constituer un capital qui lui permettra plus tard d'opérer ses propres choix en matière de pratiques culturelles mais aussi d'ouvrir son regard sur le monde et plus largement de se construire.

Par la signature de la convention EAC, la ville de Villeurbanne s'attache à mettre en exergue et développer les schémas de développement culturel en direction de l'ensemble de la population villeurbannaise et en cohérence avec les autres politiques municipales, avec une attention particulière pour celles conduites en direction des jeunes, de 0 à 25 ans.

- **Cité Éducative :**

Depuis le 29 janvier 2022, la ville de Villeurbanne est labellisée « Cité Educative » pour une durée de 3 ans. Cette démarche vise à renforcer les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, entre 0 et 25 ans, de la naissance à l'insertion professionnelle, dans tous leurs temps et espaces de vie, dans les quartiers politiques de la Ville et dans les établissements scolaires relevant de l'Éducation Prioritaire.

Copilotée par la Préfecture, l'Éducation Nationale et la Ville, la Cité Éducative doit permettre de renforcer les dispositifs existants mais également de faire émerger des projets innovants et de nouvelles dynamiques, en s'appuyant sur 3 axes prioritaires :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles.

A Villeurbanne, ce sont près de 13 000 enfants et jeunes qui sont concernés par la Cité Éducative, ainsi que leurs parents et l'ensemble des professionnels de la communauté éducative qui les accompagnent. Santé, handicap, culture, parentalité, citoyenneté, lutte contre le décrochage, ... la Cité Éducative de Villeurbanne a vocation à accompagner des projets et partenariats sur des thématiques diverses pour favoriser la réussite éducative des 0-25 ans. A ce titre, la question de l'Éducation aux Médias et à l'Information, dès le plus jeune âge, apparaît comme un levier pour développer la citoyenneté et l'esprit critique.

- **Réseau Education Prioritaire Les Iris:**

Le territoire du REP Les Iris compte un collège (collège les Iris) et 4 écoles (Château Gaillard, Jean Moulin, Lazare Goujon, Jules Ferry)

Dans le cadre des liaisons écoles-collège, des projets mettent en interaction des classes de primaires du réseau avec des classes du collège les Iris.

L'éducation aux Médias et à l'information est une éducation qui doit débiter en même temps que les premiers usages des réseaux sociaux, de visionnage de vidéos et d'images. Les enfants sont très tôt consommateurs de supports et d'images numériques, et sont à ce titre une cible de l'EMI. Le projet de résidence s'adressera en école élémentaire à des classes de fin de cycle 3 du réseau.

- **Collège les Iris :**

Le collège les Iris comptait 539 élèves à la rentrée 2023, répartis en 5 classes de 6e, de 5e et de 4e ; et de 7 classes de 3e.

Pour l'année 2023-2024, les élèves sont issus à 60% de milieux défavorisés, à 22% de milieux moyens. Moins de 20% des élèves provient de milieux favorisés et très favorisés.

Il dispose de deux dispositifs éducatifs particuliers (ULIS et UPE2A) et propose une section bilingue allemand ainsi qu'une section européenne anglais.

2. OBJECTIFS

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est ainsi de favoriser l'éducation aux médias et à l'information sur un territoire, autour de professionnels de l'information apportant un point de vue extérieur sur ce territoire. La résidence a pour objectif de donner au jeune public les outils pour développer leur esprit critique à la production et à la réception d'informations.

Cet accompagnement au défrichage des médiums et de leurs contenus, aspire à donner à chacun les ressources pour s'approprier à dessein l'information et se forger avec discernement une opinion dont la finalité est le développement – au sens humanisme- de l'individu en tant que tel et en tant que partie prenante d'une société.

Les enjeux liés sont les suivants :

- Faire découvrir la profession de journaliste et ses enjeux actuels (la question de la neutralité ou de l'objectivité d'une information, de l'honnêteté, de la qualité de l'information, des règles et des techniques de rédaction) ;
- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage ;
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias ;
- Former les habitants de la cité à être et à devenir des citoyens éclairés et actifs.
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens (la liberté d'informer et les limites posées par le droit des personnes et de leur vie privée, le respect des sources...)

Cette résidence pourra aboutir à la création, en lien avec les publics concernés, d'un ou de médias de type blog, web radio, ... développant des contenus s'appuyant sur le contexte territorial et sur une thématique qui pourra être choisie avec les publics bénéficiaires du projet.

Un studio radio mobile pourra être mis à disposition du journaliste.

3. MODALITES DE LA RESIDENCE :

3.1. Les publics visés :

Cette résidence devra être envisagée à l'échelle du bassin de vie des enfants et des jeunes des Buers et de Cusset, rattachés pour la plupart au Réseau d'Education Prioritaire (REP) des Iris.

A ce titre, les publics visés sont :

- **Les collégiens de 4^{ème} du collège Les Iris** : Afin de poursuivre et de renforcer la dynamique d'EMI engagée par le Collège des Iris, ce projet s'adressera prioritairement aux élèves de 4^{ème}, soit 5 classes de 25 élèves concernées (soit 125 jeunes). Une de ces classes bénéficiant déjà de cours d'EMI, un accompagnement spécifique devra être envisagé.
- **Des élèves de cycle 3 (enfants de 9-10 ans)** des écoles élémentaires du REP Iris soit potentiellement les écoles élémentaires : Château Gaillard, Lazare Goujon, Jean Moulin, Jules Ferry (à affiner avec les équipes des groupes scolaires concernés)
- **La communauté éducative** : enseignants, professeurs référents de l'action pour le collège des Iris, parents, coordinatrices minimixes... => environ une centaine de professionnels
- Les enfants, les jeunes, voire les parents des Centres Sociaux des Buers et Cusset
- Les jeunes du média La Pause, dans la mesure du possible

3.2. Choix du média :

La résidence s'adresse à des journalistes professionnels (journalistes indépendants ou intégrés dans une rédaction ; la carte de presse n'est pas une obligation). Le projet porterait principalement sur la découverte du métier de journaliste, et par extension, sur la création de l'information. A ce titre, le journaliste devra être en capacité d'intervenir auprès :

- de publics scolaires âgés de 9 à 15 ans,
- des enfants et des jeunes des centres sociaux parties prenantes,
- de professionnels de la communauté éducative

Le journaliste veillera à mettre l'accent sur :

- la diffusion des informations par les médias, et notamment par les réseaux sociaux pour mieux appréhender les algorithmes et s'affranchir des flux de vidéos ininterrompus
- la construction des infox, fake news, messages complotistes, ... pour développer l'esprit critique
- l'accompagnement des enfants et les jeunes dans leurs usages des médias et la compréhension de leur environnement

Un travail de présentation devra être réalisé sur le métier du professionnel afin de faire connaître aux jeunes les enjeux d'indépendance et d'éthique journalistique, et de faire prendre conscience ce que signifie informer.

3.3. Les partenaires :

Cette résidence devra s'inscrire dans la dynamique préexistante du territoire, et notamment celle portée par les partenaires suivants :

- **Le Collège des Iris :**

Depuis 2022 une classe de 4^e du collège bénéficie d'une heure hebdomadaire d'Education aux Médias et à l'information réalisée par une professeure d'histoire géographie avec le soutien de la professeure documentaliste du collège et de l'association Tillandsia, association ayant pour but d'articuler pratiques audiovisuelles, travaux de recherche et transmission de savoirs.

L'objectif de cette classe média est de donner à une cohorte d'élèves (ne l'ayant pas choisi) une sensibilité et une connaissance particulière au monde des médias, à la façon de s'informer. Le projet a débouché en 2023 à l'enregistrement d'une émission de radio en condition de direct.

Le collège possède un studio de radio mobile.

- **Les écoles élémentaires du REP Iris**, et plus précisément les élèves du cycle 3 (CM1/CM2) des écoles Jean Moulin, Château gaillard, Lazare Goujon et Jules Ferry
- **Le Réseau de Lecture Publique de la Ville de Villeurbanne, et plus spécifiquement :**
 - la Maison de Livre de l'Image et du Son (MLIS) par le biais de son espace Multimédia
 - les coordinatrices Minimix dans les groupes scolaires du REP Iris concernés
- **Les éducateurs de prévention** (notamment dans le cadre de leurs interventions au titre du décrochage scolaire en lien avec l'association IESS Crew) et les animateurs de centres sociaux
- **Les médias locaux** : radios de proximité, La Pause (média tenu par des jeunes pour des jeunes), presse locale, ...

Cette résidence apportera par ailleurs une réponse complémentaire aux enjeux d'éducation à la citoyenneté travaillée sur le territoire villeurbannais par l'ensemble de la communauté éducative, en associant les bénéficiaires visés à toutes les étapes de mise en œuvre du projet.

3.4. Les modalités d'intervention :

Le journaliste en résidence devra pouvoir s'immerger sur le territoire pendant une période consécutive ou non, mais suffisamment longue pour pouvoir interagir avec les acteurs locaux (partenaires éducatifs, sociaux ou culturels) ainsi qu'avec les publics visés par le projet.

Aussi, ce projet prévoit :

- des temps de sensibilisation dédiés aux encadrants : 5 professeurs pour le collège, les coordinatrices minimix impliquées, les enseignants parties prenantes du projet, les animateurs du Centre Social, les animateurs en charge du suivi de La Pause, ...
- des temps de découvertes et de pratiques avec les participants
- des temps de production éditoriale avec les participants
- des rencontres thématiques, des débats, des séances de sensibilisation à destination d'un large public et notamment à destination des parents et de l'ensemble de la communauté éducative
- un voire des temps forts de restitution.

Cette résidence pourra aboutir à la création d'un ou de plusieurs médias portant sur des contenus qui auront été définis préalablement avec les participants. Au-delà des temps forts de restitution prévus, l'hébergement et la diffusion de ces contenus pourront être proposés. De la même façon un rapprochement avec les médias locaux sera encouragé dans l'optique de nourrir la démarche, d'en faciliter son prolongement mais aussi de questionner la démarche journalistique d'un média local.

3.5. Calendrier de la résidence :

La résidence se déroulera de janvier à avril 2024 en 3 phases :

- **Phase 1 : Janvier 2024 : prise de contact avec les acteurs et partenaires du territoire :**
 - rencontre des partenaires impliqués dans le projet et avec les acteurs du territoire concerné et potentiellement partie prenante
 - rencontre avec les publics impliqués

➤ **Phase 2 : Février - mars 2024 : Phase d'immersion**

- sessions de sensibilisation des partenaires (conférences ?)
- ateliers avec les publics concernés et impliqués dans des ateliers
- séances ouvertes à tous publics, dans la mesure du possible : à travailler en lien avec le réseau de lecture public

➤ **Phase 3 : Avril 2024 : temps forts de restitution (à définir)**

Le journaliste devra être présent durant ces 3 phases.

3.6. Coordination et suivi :

Le projet fera l'objet d'un suivi régulier par l'ensemble des partenaires impliqués (Cf. 3.3.). La coordination globale sera assurée par la cheffe de projet de la Cité Educative. Un référent au sein de chaque structure partenaire sera chargé de suivre le bon déroulement de l'action sur site. L'action fera par ailleurs l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif à l'issue de son déroulement.

3.7. Conditions d'accueil et financières :

Le budget prévisionnel alloué pour la réalisation de cette résidence est de 15 000 €.

Le nombre d'heures d'intervention devra être précisé et affiné mais correspond à un volume de 140 heures environ.

Ce budget comprend :

- la rémunération du journaliste-résident, toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises
- Les frais de voyage considérant que le journaliste doit être autonome pour ses déplacements (facilité de déplacement liée aux transports en commun existants sur le territoire)
- la prise en charge de l'hébergement avec repas (au besoin)

Un espace de travail et un accès internet haut-débit seront mis à disposition du journaliste, étant entendu que le journaliste sera amenée à se déplacer dans différents lieux. Il pourra néanmoins être basé de façon principale au sein du Collège des Iris.

4. ELIGIBILITE ET SELECTION :

La résidence s'adresse à un journaliste professionnel, en free-lance ou intégré à une rédaction disposant soit d'une carte de presse, soit d'un parcours professionnel riche et varié. Ce professionnel devra justifier d'une expérience du journalisme d'investigation, reportage, documentaire, ...

Une attention particulière dans la sélection du journaliste sera apportée aux projets qui développeront des actions de médiation (ateliers, échanges, temps de conférence...) qui favoriseront la participation du public jeune et plus largement des habitants, et notamment dans des quartiers prioritaires.

Si vous êtes journaliste professionnel(le) exerçant sur le territoire national, désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation, d'éducation aux médias et de production participative, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires.

Pièces complémentaires à fournir :

- **Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé** des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre.
- **Un curriculum vitae,**
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc).

Ces documents sont à envoyer à l'adresse suivante : cite.educative@mairie-villeurbanne.fr

Le comité de sélection sera composé de représentants de l'Education Nationale (Collège des Iris et Circonscription Villeurbanne 1), de la Cité Educative et de la DRAC.

5 CALENDRIER

Diffusion de l'appel à candidature : **16 octobre 2023**

Date limite de dépôt des dossiers : **20 novembre 2023**

Information aux candidats présélectionnés : **1er décembre 2023**

Entretiens : **semaine du 11 décembre 2023**